

Les relations extérieures du Québec

Jean-Charles Bonenfant

Volume 1, Number 3, 1970

Les relations Canada-Europe : aspects culturels

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700038ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700038ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1970). Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 1(3), 72–77. <https://doi.org/10.7202/700038ar>

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU QUÉBEC

Cette troisième chronique, qui couvre la période d'avril, mai et juin 1970, n'est pas dominée par un événement central comme l'avait été la première par l'affaire de Lipkowski, en octobre 1969, et, la seconde, par les difficultés de la participation à la Conférence de Niamey au cours de l'hiver de 1970. On n'y trouve que des événements ordinaires dont il importe, toutefois, de faire la synthèse pour les placer dans une évolution générale à la trame pas toujours facile à saisir. Il reste aussi que la période étudiée a tout de même été témoin, le 29 avril, d'élections générales dans le Québec et d'un changement de gouvernement dont il est encore difficile de mesurer les conséquences permanentes sur les relations extérieures du Québec, mais qui semble déjà avoir créé un nouveau climat et amorcé un dégel entre Québec et Ottawa.

M. Robert Bourassa

Pendant la campagne électorale, il a été fort peu question des relations extérieures du Québec, si ce n'est dans quelques propos moqueurs et parfois démagogiques des adversaires du gouvernement sur le faste et le coût de certains voyages à l'étranger. Les orateurs de tous les partis ne semblent pas y avoir vu, même à l'intérieur du problème fédératif canadien qu'ils discutaient, une question suffisamment simple et concrète pour passionner l'électorat et le déterminer à voter dans un sens ou dans l'autre.

Il convient cependant de souligner que dans un petit livre, instrument de propagande au

parti libéral qui allait prendre le pouvoir, le futur premier ministre M. Robert Bourassa, au chapitre des relations franco-québécoises¹, après avoir écrit que « les relations culturelles avec la France sont fondamentales », a ajouté qu'il avait espéré pour sa part « que les relations économiques auraient été plus fructueuses au cours des dernières années ». Parlant des investissements français, que le Québec avait attendus et qui se sont faits ailleurs au Canada, il écrivait : « En créant ainsi de faux espoirs, comme on l'a fait en particulier depuis trois ans, il est à craindre que l'on ait développé dans la population un certain scepticisme à l'égard de l'ensemble des relations franco-québécoises, et ceci alors qu'il est tellement important d'avoir des relations culturelles avec la France. En ce qui me concerne j'espère que la prochaine fois que l'on parlera d'investissements français au Québec, on sera en mesure de mentionner des projets concrets et précis ». Par ailleurs, pour lui, « il n'y a pas de contradiction entre les relations franco-québécoises et le fédéralisme ». On peut donc croire que sous la direction de M. Bourassa, le gouvernement du Québec continuera d'entretenir des relations avec son principal interlocuteur extérieur, la France, mais qu'il le fera d'une façon moins tapageuse, moins en opposition avec Ottawa et en insistant sur l'aspect économique.

Dès le 21 mai, M. Bourassa adressait au premier ministre de France, M. Jacques Chaban-Delmas, le télégramme suivant : « Notre gouvernement, je peux vous en assurer, désire poursuivre et développer la coopération franco-québécoise, et ce dans tous les domaines. Comme vous, nous y attachons le plus grand prix car cette coopération correspond à la nature même des choses ».

Jean-Charles BONENFANT est professeur à la faculté de Droit de l'université Laval.

Affaires intergouvernementales

Nous nous permettons de dépasser de quelques jours les limites chronologiques de cette chronique, parce que, le 7 juillet, à l'occasion de la discussion des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, à la Commission permanente des Affaires intergouvernementales de l'Assemblée nationale, le nouveau titulaire du ministère M. Gérard-D. Lévesque, fut appelé à préciser la politique du gouvernement. « Nous voulons, a-t-il dit, mettre l'accent sur l'économique dans nos relations avec l'extérieur du Québec. Il est important pour le Québec d'être présent. La politique de présence est, en général, et en principe, préférable à celle de l'absence. Dans cette optique de politique de présence, je crois que nous nous devons de continuer les politiques développées par nos prédécesseurs, si cela est fait dans cette optique de présence ² ».

L'ancien ministre des Affaires intergouvernementales M. Marcel Masse, se permit ensuite de conclure « qu'il n'y a, dans les actions du nouveau ministre, comme ministre des Affaires intergouvernementales, rien de neuf, autre qu'une déclaration d'intention » et M. Lévesque répondit : « Il n'y a peut-être pas de changement en profondeur ³ ».

On a rappelé au cours de la discussion des crédits que M. Yves Michaud, ancien député libéral de Gouin, avait remplacé, le 12 mai 1970, au poste de haut commissaire général à la Coopération, M. Guy Frégault, qui a retrouvé son ancienne fonction de sous-ministre aux Affaires intergouvernementales. On a aussi parlé de « couper les dépenses inutiles » dans les différentes délégations, mais aucun changement vraiment important n'a été annoncé.

L'accord France-Canada

Le 15 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, annonçait que l'accord-cadre conclu en 1965 entre le Canada et la France n'ayant pas été dénoncé, six mois avant son expiration, il était renouvelé jusqu'au 17 novembre 1975. Cette nouvelle pourrait relever de la chronique sur les relations extérieures du Canada, mais nous la signalons ici car l'accord a surtout été lié aux problèmes du Québec. Un journal a même titré la nouvelle de son renouvellement : « Les conflits se résorbent, avec l'arrivée à Québec

d'un nouveau gouvernement. L'accord-cadre France-Québec est renouvelé pour cinq ans ⁴ ».

Le moule juridique à l'intérieur duquel se poursuivront les relations culturelles entre la France et le Québec demeure donc celui qui a été établi, le 17 novembre 1965, par l'accord culturel signé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française et surtout par l'échange de lettres qui l'a accompagné. En effet, l'accord lui-même ne réfère pas aux provinces, mais c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, qui, dans sa lettre du 17 novembre 1965 à M. François Leduc, ambassadeur de France à Ottawa, lui faisait savoir ce qui suit :

« Dans le cadre dudit accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront faire l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

« L'habilitation des provinces de conclure de telles ententes résultera du fait qu'elles se seront référées à l'accord culturel à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral ».

Dans sa réponse, l'ambassadeur de France a répété les propositions du ministre canadien en déclarant : « J'ai l'honneur au nom du Gouvernement français de prendre acte des indications qui précèdent ».

Effectivement, le 24 novembre suivant, l'ambassadeur de France avertissait dans une lettre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le jour même à Québec une entente sur la coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec était signée par lui et par M. Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec et il lui demandait de bien vouloir lui confirmer « que cette Entente sur la coopération intellectuelle entre la France et le Québec rencontre l'assentiment du Gouvernement canadien ». M. Martin répondit que oui ⁵.

À propos de cette entente, ne serait-ce que pour en rappeler l'arrière-plan historique et indiquer en même temps l'attitude probable du gouvernement actuel, il est intéressant de reproduire ici une partie des propos tenus par M. Pierre Laporte, le 7 juillet 1970, au hasard de la discussion des crédits du ministère des Affaires culturelles dont il était le titulaire en 1965. « J'ai signé, a-t-il dit, la première entente

culturelle avec Paris. L'on m'a fréquemment demandé : « Est-ce qu'Ottawa a été consulté ? J'aurais fait la manchette de tous les journaux, le lendemain, si j'avais dit : Jamais ! Nous avons l'intention... et blablabla... J'ai répondu aux journalistes : J'ai le choix entre deux choses : commencer ici au Canada une querelle sensationnelle ou signer une entente culturelle avec Paris. Qu'est-ce qui est le plus valable pour le Québec ? Alors, la veille, l'avant-veille ou deux semaines avant, le gouvernement du Canada a adopté un protocole autorisant toutes les provinces du Canada à signer des ententes culturelles avec Paris. Quel mal cela nous a-t-il fait ? J'ai signé avec Paris une entente qui a fait la joie de tout le monde et qui, cette fois-là, n'a pas été signée à l'occasion d'une querelle. Nous avons eu depuis, sous le gouvernement qui nous a précédé et sous celui dont j'ai fait partie avant, les fruits de cette entente ⁶ ».

Commission permanente de coopération

Effectivement, la neuvième session de la Commission permanente de coopération québécoise a siégé à Québec du 8 au 11 juin, sous la présidence du nouveau commissaire général, M. Yves Michaud et du commissaire général adjoint, M. Gaston Cholette.

Le ministre plénipotentiaire et adjoint au Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères de France, M. Paul Fouchet, dirigeait la délégation française composée de seize membres dont MM. Pierre de Menthon, ministre plénipotentiaire et consul général de France au Québec, et Édouard Theyssset, chef des Services de Coopération culturelle et technique au ministère des Affaires étrangères de France. La délégation québécoise comprenait, outre MM. Yves Michaud, le délégué général du Québec à Paris, M. Jean Chapdelaine, les sous-ministres M. Yves Martin (Éducation), M. André Giroux (Affaires culturelles), MM. Guy Poitras et Robert Ménard (Richesses naturelles), M. Claude Descôteaux (Industrie et Commerce), et les représentants des services de Coopération avec l'extérieur des ministères des Affaires culturelles, des Affaires intergouvernementales et de l'Éducation.

D'après le communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec, la réunion avait pour objectif principal d'établir un bilan des programmes de coopération depuis la réu-

nion précédente de la Commission permanente, en novembre 1969 à Paris et aussi de présenter pour approbation de nouveaux projets de coopération entre la France et le Québec. L'ordre du jour des sessions de travail avait été élaboré en tenant compte des cinq sous-commissions suivantes : la coopération linguistique et culturelle, la coopération scientifique et technique, la coopération dans le domaine économique, l'information et les mécanismes de liaison, structures et financement.

À l'issue de la rencontre, M. Yves Michaud a déclaré que le budget pour l'année 1970-71 de la Commission s'élève à \$8,800,000. La France fournit \$5,600,000 ou 64 pour cent tandis que le Québec débourse la somme de \$3,200,000, soit 36 pour cent. Il a souligné l'importance que le nouveau gouvernement du Québec attachait à la coopération franco-québécoise et sa volonté de la poursuivre en la développant dans les domaines économique, scientifique et technique ⁷. La prochaine réunion aura lieu à Paris.

Mise en œuvre des accords

Dans sa déclaration, M. Michaud a signalé quelques-unes des opérations en cours de réalisation : l'échange de 500 jeunes maîtres, soit 250 du Québec et 250 de France qui devaient se retrouver en août à Grenoble pour un stage de préparation à la mission d'enseignement d'un an devant leur être confiée à la rentrée scolaire ; l'échange de 100 représentants des milieux du travail qui se rendent en France pour y visiter des entreprises dans le but principal d'étudier l'utilisation du français comme langue de travail ; l'arrivée à la fin du mois d'avril de 30 Français pour un stage de perfectionnement en gestion des entreprises d'une durée d'un an, à l'Université de Sherbrooke ⁸.

Par ailleurs, les accords conclus discrètement en septembre 1969 entre le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand et le gouverneur de la Louisiane, M. John McKeithen, qui avaient engendré la création du comité de liaison Québec-Louisiane dont les séances eurent lieu à Québec, les 9 et 10 mars 1970, ont commencé à produire des effets concrets ⁹. En juin, on annonçait qu'en juillet et en août, le CEGEP de Jonquière allait accueillir un groupe de 150 étudiants louisianais qui, durant huit semaines, suivront des cours intensifs de français et auront l'occasion de se familiariser avec la vie québécoise au Saguenay ¹⁰.

Après Niamey

Le paragraphe 3 de l'article de la charte de l'Agence de coopération culturelle et technique adoptée à Niamey, en mars 1970, prévoyait que « tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre ». C'est pourquoi le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral de participer à l'activité de l'Agence mais, au moment où sont écrites ces lignes, la permission n'a pas encore été accordée et, évidemment les modalités de la participation possible ne sont pas connues.

Lors de la réunion du Conseil d'administration à Paris, où le Québec n'était représenté que par un observateur, M. Michel Chaloult, on a nommé les membres du Conseil consultatif prévu à l'article 16 de la charte de l'Agence, conseil qui a « pour principale fonction d'assurer une coopération efficace entre l'Agence, les organisations internationales et les associations internationales non gouvernementales dont les tâches et les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence » et qui « sera appelé à donner des avis et à faire des suggestions à la Conférence générale et au Secrétariat sur les orientations de l'Agence, sur son programme de travail et sur les modalités de son exécution ». Le Conseil se compose de membres de droit, c'est-à-dire des organisations auxquelles la Conférence générale aura conféré le titre de « consultants » et des « membres-désignés ». Parmi les onze membres désignés qui ont été nommés à Paris, on remarque M. Gilles Lalande, directeur du département de Science politique de l'Université de Montréal. Le nom de ce dernier a été proposé à l'Agence par le représentant canadien au Conseil d'administration avec l'accord préalable du gouvernement du Québec. Il est évident que M. Lalande ne représente ni le gouvernement du Canada ni celui du Québec, mais la genèse de sa nomination est peut-être un indice de relations meilleures et mieux institutionnalisées entre Québec et Ottawa dans un domaine où, pendant les mois précédents, le moindre geste pouvait devenir une source de conflit. Il semble d'ailleurs qu'autour de Niamey peut se cristalliser toute une orientation politique. En effet, le 7 juillet 1970, M. Claude

Charron, député du Parti québécois, ayant demandé si « la représentation québécoise au festival de Dinard actuellement peut être considérée comme la première décision, en matière de relations culturelles internationales, du gouvernement libéral », le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, répondit : « Nous avons suivi la formule de Niamey qui a donné satisfaction et qui a été établie par l'ancien gouvernement ». Il se permit toutefois d'ajouter : « Il n'est pas dit qu'au cours de ces discussions, qui ont d'ailleurs commencé, une nouvelle politique ne sera pas élaborée ¹¹ ».

Précisons que, du 9 au 11 juillet, a été tenu à Dinard, en France, un festival du film d'expression française où le gouvernement du Québec a été officiellement représenté par M. André Giroux, sous-ministre adjoint aux Affaires culturelles. M. Giroux y a présidé, avec M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État du gouvernement canadien, la réception conjointe qui a été offerte par le Québec et le Canada dans le cadre du festival.

Collaboration entre Ottawa et Québec

La collaboration entre Ottawa et Québec sur des problèmes de relations extérieures s'est manifestée au moins dans deux domaines, celui de l'aide au Maroc et celui de la représentation à une conférence sur l'éducation.

Le 3 mars 1970, le cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures émettait un communiqué dans lequel M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et M. Marcel Masse, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, annonçaient que leurs deux gouvernements s'étaient mis d'accord « pour entreprendre ensemble l'exécution d'un projet marocain de développement économique et social auquel le Canada s'est engagé à participer à la demande du Gouvernement du Maroc ». « Cette nouvelle expérience de collaboration touchant un projet de développement international, soulignait le communiqué, représente une heureuse initiative dans les relations fédérales-provinciales ». Il s'agit d'une entreprise d'aménagement rural dans le nord du Maroc. Le gouvernement fédéral assume les frais et le gouvernement du Québec fournit des experts. C'est l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui a la responsabilité de la mise en œuvre du projet et c'est avec elle que collabore le ministère québécois des Affaires intergouvernementales ¹².

La vingt-deuxième conférence des ministres de l'Éducation nationale des États africains et malgache d'expression française s'est ouverte à Paris, le 7 avril 1970, en présence de M. Olivier Guichard, ministre français de l'Éducation nationale, et d'une délégation canadienne pluriprovinciale de douze membres que dirigeait M. Yves Martin, sous-ministre de l'Éducation du Québec. Cette formule d'une délégation canadienne présidée par le principal représentant du Québec semble en voie de s'établir définitivement dans le domaine où l'éducation en langue française est le sujet d'étude d'une réunion. Elle avait été pratiquée lors de la conférence tenue à Paris, en décembre 1969, et à la conférence tenue en Mauritanie, en février 1970.

L'attitude de la France

Il est bien connu qu'en relations internationales le statut complet ou relatif d'un État s'établit surtout par la reconnaissance d'autrui. C'est ainsi que, ces dernières années, le Québec a profité des relations spéciales que la France du général de Gaulle entretenaient avec lui. Officiellement, rien n'est changé depuis que le

gouvernement Pompidou est au pouvoir, mais même si cette chronique s'inspire avant tout de déclarations et de documents officiels et ne veut pas en être une de bibliographie, je crois bon de signaler qu'en mai 1970, *Le Magazine Maclean* titrait un article de Michel Foisy « Paris relègue son dossier québécois et se tourne vers Ottawa ». Comme le faisait remarquer l'auteur, « les programmes de la coopération franco-québécoise ne sont pas abandonnés », mais on peut se demander si « privée de son contenu politique, cette coopération souvent mal vue au Québec, presque toujours ignorée en France conserve des chances de se développer ».

Des événements qui se sont déroulés au cours des mois d'avril, de mai et de juin 1970, on peut donc conclure que rien d'essentiel n'est changé dans les relations extérieures du Québec, mais que par suite de la présence à Québec d'un nouveau gouvernement qui coïncide avec une transformation de l'attitude de la France elles semblent devoir prendre une orientation différente qui sera moins politique et plus économique et qui se précisera sans coup d'éclat à l'intérieur des structures actuelles du fédéralisme canadien.

NOTES

¹ *Bourassa/Québec*, Les Éditions de l'homme, 1970, pp. 31-32.

² Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, première session, 29^e Législature, Commission permanente des affaires intergouvernementales, le 7 juillet 1970, N° 15, p. B-685.

³ *Id.*, pp. B-686 et B-687.

⁴ *Le Soleil*, samedi, le 16 mai 1970, p. 24.

⁵ On trouvera tous les documents réunis dans *Affaires extérieures*, décembre 1965, pp. 533-543.

⁶ Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, première session, 29^e Législature, le mardi 7 juillet, vol. 10, N° 13, p. 792.

⁷ *Le Devoir*, vendredi, le 12 juin 1970, p. 7.

⁸ *Idem.*

⁹ C'est l'occasion de signaler que jusqu'ici le texte français de cet accord n'avait pas été textuellement publié. C'est pourquoi nous croyons, à titre documentaire, utile de le reproduire sous la rubrique *Documents*, p. 87.

¹⁰ *Le Soleil*, mardi, le 16 juin 1970, p. 8.

¹¹ Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, première session, 29^e Législature, le mardi 7 juillet 1970, vol. 10, N° 13, pp. 792-793.

¹² Cf. *Affaires extérieures*, avril 1970, pp. 110-111.

DOCUMENTS

COMPTE RENDU DU COLLOQUE

« SOLIDARITÉS NORD-ATLANTIQUES : RELATIONS CANADA-EUROPE »

La recherche d'une position entre les grandes puissances pourrait être le « grand dessein » du Canada. Dans le triangle formé par les États-Unis, l'Europe et le Canada, ce dernier occupe une position privilégiée. Cette position, il doit l'utiliser non pas en servant de « charnière » entre les États-Unis et l'Europe, mais en devenant un « laboratoire de civilisation ». Seul, le Canada est placé pour réussir cette synthèse difficile entre la technologie américaine et les valeurs européennes.

C'est là une des conclusions dégagées au cours du colloque organisé les 9, 10 et 11 janvier dernier à Montréal conjointement par le *Centre d'Études et de Documentation Européennes* de l'École des Hautes Études Commerciales, le *Département de Science politique* de l'Université de Montréal et le *Secrétariat général pour le Québec* de l'*Institut canadien des affaires internationales*, sur le thème *Solidarités nord-atlantiques : relations Canada-Europe*.

Les cinquante participants, universitaires canadiens et européens, hommes d'affaires, fonctionnaires fédéraux et provinciaux, diplomates et membres de la Commission des communautés européennes ne sont pas tous tombés d'accord lors des discussions. Celles-ci étaient basées sur des rapports politiques (Canada-Europe et Europe-Canada), économique, culturel et militaire, remis antérieurement aux participants. Les débats en furent d'autant plus animés et les idées purent être précisées.

I – Relations économiques

A. Un Marché de 100 millions d'habitants

Le rôle de l'économie dans les relations Canada-Europe constituait la partie la plus difficile à traiter. La puissance économique des États-Unis menace aujourd'hui le Canada et demain l'Europe ; ceci oblige à prendre en considération le rôle de ce pays dès que l'on envisage les relations économiques entre le Canada et l'Europe.

Dans son rapport économique, M. R. Matthews, directeur de la *Private Planning Association of Canada*, a complètement intégré cette donnée. Ceci l'a amené à poser trois questions :

- Le Canada doit-il encourager la formation d'une zone de libre-échange nord-américaine ?
- Comment les relations avec l'Europe pourraient-elles diminuer la dépendance économique du Canada par rapport aux États-Unis ?